

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00939
Numéro SIREN : 507 961 050
Nom ou dénomination : A B RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2022 sous le numéro de dépôt 4816



SAS AB RESTAURATION
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2020

**L'an deux mille vingt,
Le 31 mars,
A 16h30,**

Les associés de la société AB RESTAURATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, par téléconférence « ZOOM » sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en fonction de la présence des associés en en vidéoconférence en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par l'association de soutien Notre Dame de Bon Repos représenté par Monsieur Michel Robaux en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yves Rizk est secrétaire.

Madame Isabelle CHAILLET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents listés ci-dessous sont disponibles au siège de la société. Le Président de l'Assemblée mets à disposition par email à la demande à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,

AB RESTAURATION
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 34 Rue du Général Leclerc, 54320 MAXEVILLE
507961050 RCS NANCY

86

- le rapport de gestion du Directeur,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directeur,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Conseil de Gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Nouvelle nomination du commissaire aux comptes.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Conseil de Gestion et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 149 200 € euros de la manière suivante :

En totalité au report à nouveau, ce qui le porterait à 220 159 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Les mandats de la société EXCO LORAUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de Madame Stéphanie POIROT Commissaire aux Comptes suppléante arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

Il vous est proposé de renouveler cette fonction en nommant NEXIOM AUDIT représentée par Isabelle CHAILLET en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau. Le secrétaire étant absent, Monsieur Michel Robaux, le Président confère ces pouvoirs à Madame Adeline Fernandez, directrice de la société.

Le Président, Michel Robaux

Association de soutien NDBR

P.O. Michel Robaux



A. Fernandez

Le secrétaire, Adeline Fernandez

Directrice SAS AB RESTAURATION



AB RESTAURATION

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 34 Rue du Général Leclerc, 54320 MAXEVILLE
507961050 RCS NANCY